

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mireille jean

<https://www.cadre21.org/membres/29363996f3b2a355b2d0c68a>

Date d'obtention : 2022-03-04 14:34:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarche claire pour intervenir lorsqu'un jeune dénonce une situation impliquant un sexto. Rapidité d'intervention pour éviter l'escalade. Bienveillance

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Assurance dans la démarche et l'intervention auprès de la victime, Je vais me référer à la démarche et l'appliquer

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre soin de ne pas visionner les images pour préserver l'intimité et l'intégrité de l'élève.
NE pas questionner l'instigateur, référé aux policiers après avoir confisqué le cellulaire.
Avoir une approche bienveillante auprès de tous.